



1^{er} décembre 2011

Quand Quebecor part en guerre

La semaine du 14 novembre, les médias de l'empire Quebecor se sont acharnés sur les régimes de retraite publics, les fonctionnaires et les sociétés d'État. Il faut savoir que le Conseil du patronat et la Fédération de l'entreprise indépendante du Québec cherchent actuellement à alléger les règles qui régissent les régimes de retraite à prestation déterminée à l'avantage des employeurs.

Le but de leur discours, ce n'est pas tant d'assainir les dépenses publiques, mais plutôt d'obtenir des dérèglementations et la possibilité de faire ce qu'ils veulent, entre autres réduire les prestations de retraite. Pour y parvenir, il leur faut un appui du public et pour l'avoir, rien de mieux que de promouvoir la différence entre le « pauvre employé du privé » et le « gras dur du public ».

D'ailleurs, leur argumentaire n'a rien d'un travail journalistique. Dans le sensationnalisme, on ne retient et n'écrit que ce qui correspond à ce que l'on veut mettre de l'avant. Bref, les omissions sont nombreuses et importantes, suffisamment pour déformer la réalité.

Le régime de retraite d'Hydro-Québec

Il ne faut pas trop se surprendre des sources utilisées par Quebecor pour faire état du régime de retraite à Hydro-Québec. Louis Fortin, consultant en ressources humaines, est également « chercheur » pour l'Institut économique de Montréal, un « think tank » de droite reconnu pour ses positions en faveur de la privatisation d'Hydro-Québec et contre l'existence des syndicats.

M. Fortin indique dans son « analyse » que la formule utilisée à Hydro-Québec pour calculer les prestations des retraités n'est pas dans la norme et que le fait que l'employeur cotise une plus grande part que l'employé au régime de retraite est une exception. Le régime de retraite d'Hydro-Québec est l'un des meilleurs au Québec et au Canada, mais il n'est pas le seul en son genre. On devrait plutôt s'en féliciter, au moins les retraités d'Hydro-Québec continuent à faire rouler l'économie au lieu de coûter des sous à l'État.

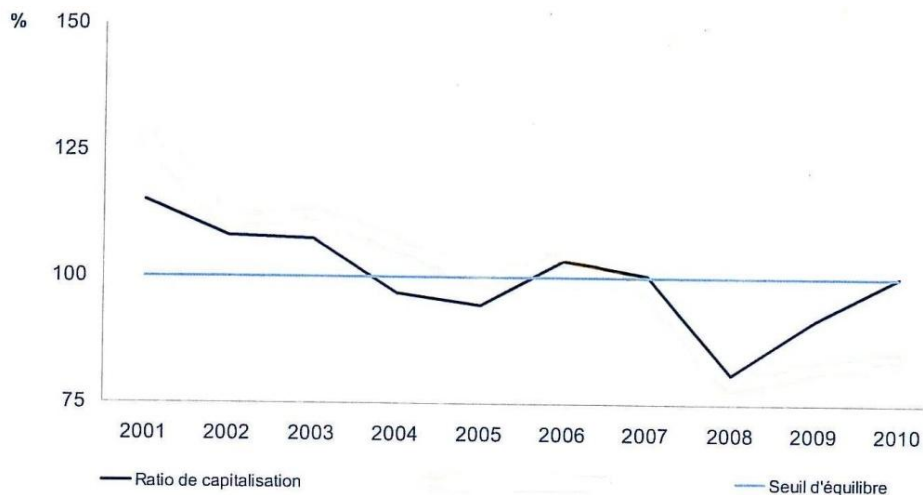
On dit aussi que les régimes à prestations déterminées sont lourdement déficitaires. Pour en avoir le cœur net, c'est à un actuaire que la question devrait être posée, et non à un consultant en ressources humaines. À titre d'exemple, le régime de retraite d'Hydro-Québec, depuis 2010, atteint un taux de capitalisation de 100 % et plus; pas question de déficit ici.

Lorsque l'on y regarde de plus près, les chutes de niveau de capitalisation sont souvent dues aux conjonctures économiques, mais un régime de retraite s'évalue sur plusieurs années. Le

taux de solvabilité, quant à lui, est sensible aux cotisations, ainsi une diminution ou un congé de cotisation a des conséquences à long terme.

À la fin des années '90 et au début des années 2000, le régime enregistrait des surplus, les employés et l'employeur se sont donc donné congé de cotisation. Il y a alors eu des variations dans le régime de retraite en 2004 et 2005. Après la reprise des versements d'argent par les employés et Hydro-Québec, la situation est revenue à la normale. Cependant, juste avant la négociation de la dernière convention collective, l'employeur s'est donné, encore une fois, congé de paiement. La suite est simple, comme le démontre le graphique, il y a eu une chute et celle-ci a été amplifiée par la crise économique. Aujourd'hui, l'employeur et les employés augmentent leur cotisation afin que l'équilibre soit maintenu de façon plus durable.

Graphique – Évaluation actuarielle de l'évolution depuis 10 ans du régime de retraite d'Hydro-Québec



Le régime de retraite des fonctionnaires de l'État

La réalité du secteur public est plus dure, puisque, contrairement à Hydro-Québec et à toutes les entreprises privées participants à un régime de retraite à prestation déterminé, le gouvernement peut inscrire sa part de cotisation aux livres comptables sans jamais déposer l'argent. De plus, lors des surplus dans les années '90, le gouvernement ne s'est pas gêné pour piger dans la caisse du régime de retraite public pour boucler son budget. Pas étonnant que le régime public soit actuellement déficitaire lorsque l'employeur cotise virtuellement, retire les surplus de la caisse et multiplie les congés de cotisation. Effectivement, tôt ou tard il faudra payer ce qui est dû, et à juste titre, aux fonctionnaires de l'État. À ce niveau, la dernière crise économique ne fait qu'amplifier la situation.

Les régimes de retraite à prestation déterminée dans le privé

Depuis quelques années, nombre d'entreprises privées, qui offrent ou offraient des régimes de retraite à prestation déterminée, tentent de les éliminer. Le gouvernement a d'ailleurs permis à nombre d'entre elles d'utiliser les fonds de retraite pour renflouer leurs coffres lors de restructuration, et de rembourser les travailleurs plus tard. Or, ces entreprises préféreraient plutôt verser des dividendes aux actionnaires et des primes aux dirigeants que de rembourser

les employés dans les prochaines années. Après tout, en cas de faillite, ceux-ci seront les derniers à recevoir leur dû. Parlez-en aux employés d'AbitibiBowater et à ses retraités.

En conclusion, les régimes de retraite à prestations déterminées sont viables, pourvu qu'on y cotise en tout temps.

Également, pour ce qui est de l'attaque de l'empire Quebecor, nombre d'organismes sont sortis pour dénoncer le matraquage fait contre les régimes de retraite publics. Des associations de retraités ont alimenté les fils de presse chaque jour, et les différents syndicats, dont le SCFP en ce qui nous concerne, ont tenu des conférences de presse, mais rien de tout ceci ou presque n'a été repris dans les nouvelles. Les autres médias ayant décidé de ne pas embarquer dans le jeu, ils n'ont pas repris les arguments avancés en contrepartie. Et si l'on regarde l'espace laissé par les médias de Quebecor aux tentatives de rectification des faits, c'est infime. Bienvenue dans l'ère de la concentration médiatique !